



RENTÉE PÉRISCOLAIRE




ACTIVITÉS GÉRÉES PAR L'ACLEEA

2023-2024

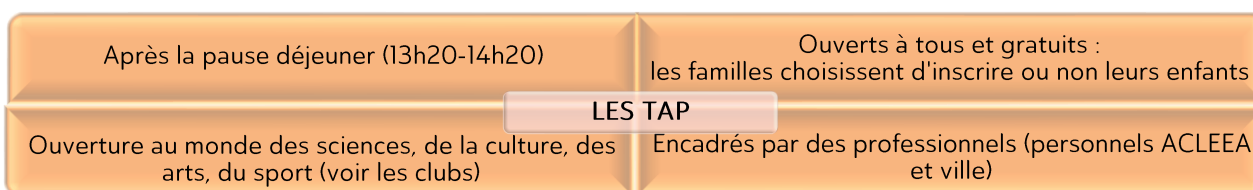


WWW.INDRE44.FR

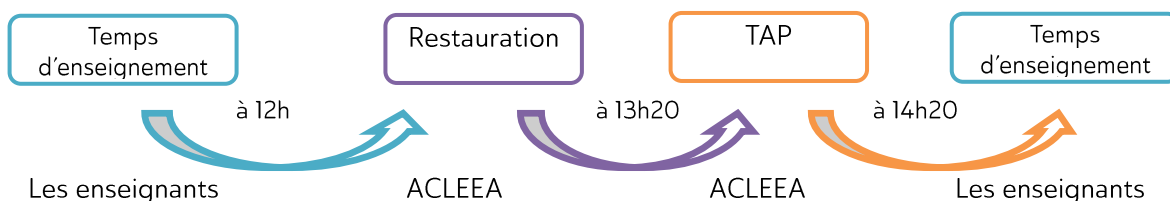
SOMMAIRE

 TAP	Page 1
 Accueil de loisirs du mercredi après-midi	Page 2
 Les accueils périscolaires	Page 3-4

TAP



Transferts de compétence entre les acteurs sur la pause méridienne



5 « clubs » seront proposés lors de la rentrée

L'atelier de la bidouille	· activités manuelles, de bricolage, de manipulation, graphiques... · ex : poterie, couture, fresque, origami... (activités à titre indicatif)
L'Indre Olympique Club	· activités motrices et sportives (adaptés selon âge et niveau des enfants) · ex : jeux d'opposition, de balles, maîtrise du corps, cirque...
La môme académie	· activités culturelles, d'expression corporelle, écrite et verbale... · ex : théâtre, marionnette, musique, danse, arts martiaux...
Le labo « c'est pas sorcier »	· activités de découverte et de citoyenneté, scientifique, environnement... · ex : expérience, jardin, cuisine, jeux de langues, photo, numérique...
La cabane imaginaire	· activités variées mélangeant les autres thèmes (adaptés aux plus jeunes : GS-CP) avec les mots clés « rêve, imaginaire ; aventure, univers, histoire ; repos, calme ; expression »

- Choix d'un club pour une période (entre les vacances) par la famille, vous pouvez inscrire à l'avance pour toute l'année.
- Dans chaque club, plusieurs activités au choix par période pour l'enfant
- Les CP peuvent aller avec les GS (cabane imaginaire) ou les CE1



Dossier inscriptions aux activités gérées par l'ACLEEA 2023-2024



ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI APRES-MIDI

HORAIRE

Le centre de loisirs est ouvert le mercredi de 11h45 à 17h45.

Début de l'accueil de loisirs

Les enfants inscrits sont récupérés dans les deux écoles (Jules Ferry et la pierre Mara) par les animateurs à 11h45.

Ils se rendent ensuite au restaurant scolaire de Basse-Indre pour déjeuner. Pour l'école de la pierre Mara, un transport est assuré par l'un des animateurs (transport en car ou minibus).

Si vous souhaitez que votre enfant arrive seulement après le déjeuner, vous devrez le préciser à l'inscription (tarif différent). Vous devrez alors amener votre enfant à l'ACLEEA (Maison des associations) entre 13h et 13h30.

Fin de l'accueil de loisirs

Les enfants peuvent être récupérés au centre de loisirs entre 17h30 et 17h45.

ATTENTION ! Vous ne pouvez pas récupérer vos enfants en dehors des horaires habituels, ceci pour le bon déroulement de nos activités.

Accueil péricentre optionnel

Vous pouvez bénéficier d'un accueil optionnel entre 17h45 et 18h30.

Un forfait de 3/4 d'heure est facturé pour tout départ au-delà de 17h45.

INSCRIPTION

Les inscriptions se font uniquement via le portail famille. Un mail vous est envoyé avant l'ouverture des inscriptions, environ 1 mois avant le début de la période. Une période correspond à 2 mois consécutifs (exemple : Mercredis Septembre/Octobre)

- Les ajouts peuvent s'effectuer jusqu'au jeudi à minuit de la semaine précédente (selon les places disponibles).
- Les annulations peuvent être effectuées jusqu'au jeudi de la semaine N-2 à minuit.

Passé ce délai, il ne sera plus possible d'annuler sur le portail, et vous devrez prévenir de l'absence de votre enfant par mail (inscriptionsalsh@acleea.fr). Sauf pour maladie, les absences hors délai vous seront facturées.

Vous avez également la possibilité de vous s'inscrire sur liste d'attente s'il n'y a plus de places disponibles.

FACTURATION

- **Tarif:** Ils sont calculés au taux d'effort : Mercredi avec repas $0.832\% \times \text{quotient caf} = \text{tarif}$, Mercredi sans repas $0.624\% \times \text{quotient caf} = \text{tarif}$, Hors commune facturés avec une majoration de 50% du tarif

- Le taux d'effort et le quotient CAF seront réactualisés au 01/01/2024
- La CAF apporte une aide financière aux familles. Cette aide est directement déduite du



Dossier inscriptions aux activités gérées par l'ACLEEA 2023-2024



tarif qui vous est appliqué.

Les mercredis sont facturés tous les mois à terme échu (ex : Mercredis septembre facturés début Octobre).

Le tarif comprend l'ensemble du mercredi, c'est à dire de 11h45 à 17h45, avec le repas et le goûter. Les accueils optionnels du soir sont facturés selon le taux d'effort tarif appliqué aux accueils périscolaire (forfait 3/4 d'heure/ Taux d'effort 0.143%).

En cas d'annulation pour maladie, merci de nous informer dès que possible. Un remboursement ne sera possible que sur présentation d'un certificat médical, ceci dans un délai de 7 jours.

NB : Les journées d'accueil de loisirs donnent droit à un crédit d'impôt jusqu'aux 6 ans de l'enfant.

REGLEMENT

Modes de règlement acceptés :

Prélèvement automatique le 30 du mois de la facturation (ex : Mercredis Septembre, le 30 Octobre), chèque bancaire, espèces, chèques vacances (règlement de la facture sous un mois).

Pour le prélèvement automatique, renseigner le RIB sur le portail famille (« Mes finances », « prélèvement automatique ») , vous pouvez également nous envoyer votre RIB à inscriptionsalsh@acleea.fr

LES ACCUEILS PERISCOLAIRES

LE MATIN (De 7h30 à 8h45) : du lundi au vendredi

L'arrivée des enfants se fait entre 7h30 et 8h30.

Pour un réveil en douceur des enfants, l'équipe d'animateurs propose différents espaces de jeux (livres, jeux de société, activités manuelles...). C'est un moment privilégié de détente et de discussion avant la journée d'école.

A 8h30, les enfants partent pour l'école : ceux de l'école élémentaire sont déposés dans la cour de récréation (un animateur reste avec eux jusqu'à l'ouverture des portes), et ceux de la maternelle sont accompagnés jusque dans leur classe et remis aux ATSEM et enseignants.

Si vous amenez votre enfant à l'accueil du matin, n'oubliez pas d'informer les animateurs des informations éventuelles qu'ils devront transmettre à l'enseignant de votre enfant.

LE SOIR (de 16h30 à 18h30) : les lundis, mardis, jeudis et vendredis

Les enfants sont récupérés directement après la classe dans les écoles maternelles et élémentaires par les animateurs.

Le goûter, varié et équilibré sur la semaine, est pris dès l'arrivée à l'accueil périscolaire. Après celui-ci, des activités sont proposées pour les enfants qui le désirent (création, jeux, sport...). Différents espaces sont disponibles en utilisation libre pour les enfants qui souhaitent se détendre sans forcément participer à l'activité proposée (poupées, jeux de construction...).

Sur l'accueil périscolaire de Basse-Indre, les enfants peuvent profiter, s'ils le souhaitent, d'un accueil privilégié à la bibliothèque municipale, accompagnés par l'un des animateurs.

Les enfants d'élémentaire qui sont inscrits aux études surveillées proposées par la mairie peuvent être accompagnés à l'accueil périscolaire à 17h15. Dans ce cas, lors de l'inscription sur le portail





Dossier inscriptions aux activités gérées par l'ACLEEA 2023-2024



famille, il faudra cocher l'activité « Accueil soir BI ou HI 17H15 »

Attention aux doublons d'inscriptions, vous devez choisir l'accueil à 16h30 **ou** à 17h15 pour une même date (Si vous avez inscrit votre enfant sur les 2 créneaux, vous serez facturés 2 fois)

Où se passe l'accueil?

Maison des associations (centre de loisirs) pour les élèves de l'école Jules Ferry.

Salle de motricité de l'école maternelle pour les élèves de l'école de la pierre Mara

INSCRIPTION

Les inscriptions se font uniquement via le portail famille. Vous pouvez effectuer vos inscriptions pour toute l'année, ou de manière occasionnelle.

- Les ajouts peuvent s'effectuer jusqu'à la veille à minuit (selon les places disponibles).
- Les annulations peuvent être effectuées jusqu'au jeudi de la semaine précédente à minuit. **Passé ce délai, il ne sera plus possible d'annuler sur le portail, et vous devrez prévenir de l'absence de votre enfant par mail (periscolaire@acleea.fr).** Sauf pour maladie, les absences hors délai vous seront facturées 1/2 heure par accueil.

FACTURATION

Le matin : Enfant amené avant 8h00 = 1 heure d'accueil

Enfant amené après 8h00 = 1/2 heure d'accueil

Le soir : Accueil de 16h30 à 18h30 facturé à la 1/2 heure selon le quotient familial.

Un goûter facturé au tarif unique pour les enfants arrivant à 16h30.

Une pénalité de 5 euros sera appliquée pour tout départ au-delà de 5 minutes après l'heure de fermeture.

NB : Les accueils périscolaires donnent droit à un crédit d'impôt jusqu'aux 6 ans de l'enfant

• **Tarif:** Ils sont calculés à la demi-heure et au taux d'effort (0,095% *QUOTIENT CAF= tarif). Hors commune facturés avec une majoration de 50% du tarif

• Le taux d'effort et le quotient CAF seront réactualisés au 01/01/2024

• La CAF apporte une aide financière aux familles. Cette aide est directement déduite du tarif qui vous est appliqué.

Les accueils périscolaires sont facturés tous les mois à terme échu (ex : Accueils de septembre facturés début Octobre).

REGLEMENT

Modes de règlement acceptés :

Prélèvement automatique le 30 du mois de la facturation (ex : Mercredis Septembre, le 30 Octobre), chèque bancaire, espèces, chèques vacances (règlement de la facture sous un mois).

Pour le prélèvement automatique, renseigner le RIB sur le portail famille (« Mes finances », « prélèvement automatique »), vous pouvez également nous envoyer votre RIB à inscriptionsalsh@acleea.fr.



CONTACTS

ACLEEA

TAP et périscolaire

Maison des Associations - 2 rue du Stade 44610 Indre

02 40 85 46 10

periscolaire@acleea.fr

www.acleea.fr

Portail Famille : indre44.kiosquefamille.fr

